



## Réglementation

**La France compte aujourd'hui plus de 150 000 arbitres sportifs, autant de juges, juges-arbitres, commissaires, évaluateurs, jury, chronométreurs, etc. officiant pour soixante-quatre fédérations sportives agréées par le Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Leur situation est très variable en fonction de la discipline et des niveaux dans lesquels ils exercent ainsi que leur statut fiscal, qui va du bénévolat au professionnalisme.**

Selon les rapports de Marie-Thérèse LECLERC remis au Ministère chargé des sports en avril 2005, de Jean-François HUMBERT et Jean-Marie GEVEAUX au nom de la Commission des affaires culturelles en 2006, le corps arbitral manquait cruellement d'un cadre juridique jusque là inexistant. En effet, le rôle de l'arbitre est primordial lors une rencontre sportive pour son bon déroulement et pour la garantie du respect des règles établies. Pourtant, la fonction arbitrale connaît depuis quelques années une crise avec une diminution continue du nombre d'arbitres et un turn-over très élevé. Cette situation inquiétante provient de trois principaux facteurs : les incivilités, voire les violences dont sont victimes les arbitres au cours ou en dehors des rencontres sportives ; la précarité fiscale et sociale dans laquelle ils travaillent et enfin les risques de pression extérieure, voire de corruption dus à leur lien de subordination avec les fédérations.

Le code du sport a donc été complété par un chapitre III : la loi du 23 octobre 2006 garantissant l'indépendance des arbitres vis-à-vis des fédérations auxquelles ils sont rattachés et l'impartialité, tout en respectant les règles édictées. Par ailleurs, les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, ce qui renforce considérablement leur protection. Enfin, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, les arbitres sont des travailleurs indépendants rattachés au régime de la sécurité sociale avec des exonérations fiscales et sociales pour revaloriser l'activité arbitrale.

La violence étant le facteur principal de la dévalorisation de la fonction arbitrale, une autre loi, plus générale, datant du 5 juillet 2006 touche directement puisqu'elle renforce la lutte contre le hooliganisme lors des manifestations sportives. Deux décrets<sup>3-4</sup> publiés le 9 décembre 2006 permettent la mise en œuvre effective de cette loi qui crée une Commission nationale consultative de prévention des violences<sup>5</sup> (CNCPV) ayant le pouvoir de dissoudre les groupes de supporters prônant la violence ou la discrimination. Elle prévoit également des sanctions en cas d'infractions à connotations raciales, sexuelles ou religieuses. Elle permet de convoquer des personnes condamnées à des peines d'astreinte pendant les manifestations sportives et pour finir, elle permet aux préfets de communiquer aux fédérations et associations de supporters agréées les noms et coordonnées des personnes interdites de stade. Un amendement au projet de loi sur la prévention de la délinquance augmente ce temps d'interdiction de stades à 9 mois maximum au lieu de trois.

<sup>1</sup> Loi n° 2006-1294 du 23 octobre 2006 portant diverses dispositions relatives aux arbitres. Journal officiel, 24 octobre 2006, 2 p. Disponible sur [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

<sup>2</sup> Loi n° 2006-784 du 5 juillet 2006 relative à la prévention des violences lors des manifestations sportives. Journal Officiel, 6 juillet 2006, 3 p. Disponible sur [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

<sup>3</sup> Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Décret n° 2006-1549 du 8 décembre 2006 pris pour l'application de l'article 3 de la loi relative à la prévention des violences lors des manifestations sportives. Journal officiel, 9 décembre 2006. 1 p. Disponible sur [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

<sup>4</sup> Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Décret n° 2006-1550 du 8 décembre 2006 relatif au fonctionnement de la Commission nationale consultative de prévention des violences lors des manifestations sportives. Journal officiel, 9 décembre 2006. 1 p. Disponible sur [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

<sup>5</sup> Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Arrêté du 8 janvier 2007 portant nomination à la Commission nationale consultative de prévention des violences lors des manifestations sportives. Journal officiel, 9 décembre 2006. 1 p. Disponible sur [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

## Documentation

### Articles de presse

**Le Sénat porte à un maximum de neuf mois l'interdiction de stade.**  
In Sport.fr, 10 janvier 2007.

**Deux décrets pour mettre la violence hors jeu.**  
In l'Humanité, 11 décembre 2006.

GIL, Claire ; OULALDJ, Emmanuelle, PETITET. **Football, violence et société... Un débat à poursuivre.**  
In l'Humanité, 5 janvier 2007.

JOLLY, Patricia. **Le pouvoir des supporters.**  
In le Monde, n° 19242, 6 décembre 2006, p. 24.

Patrick Mignon. **On ne peut pas dissoudre les associations qui n'existent pas.** In la Lettre de l'économie du sport, n° 820, 1<sup>er</sup> décembre 2006, p. 1

GUERARD, Stéphane. **Les exploités du ballon rond.**  
In l'Humanité, 22 décembre 2006.

### Monographies

BOURDEAU, Philippe ; MAO, Pascal ; HOIBIAN, Olivier ; CORNELOUP, Jean. **La montagne, terrain de jeu et d'enjeux.**  
Argentières la Bessée : Fournel, 2006, 206 p.

**Le club omnisports frein ou tremplin ?**  
Collectif, Fédération française des clubs omnisports, 2006.

### Outils

LICRA. **Racisme dans le sport : « pseudo supporter reste chez toi »** [en ligne].  
Vidéos disponibles sur : [www.licra.org](http://www.licra.org).

Collectif Nord pas de Calais. **Valoriser les actions sportives sur un territoire** [CD ROM]. Janvier 2006

LAMARQUE, Thierry. **SpétéH2O. Le bleu de l'eau** [CD ROM]. Juin 2006.

### Autres

DIV ; ACSE **Circulaire sur la gestion du dispositif Adultes-relais - Médiateurs de Ville.**  
18 décembre 2006, 8 p.

**Sociétés et jeunes en difficultés** (Sejed)  
Périodique nouvellement publié en ligne par le centre national de formation et d'étude de la protection judiciaire de la jeunesse (CNFE-PJJ).

**Enquête de l'Observatoire des métiers du sport.**  
Conseil social du mouvement sportif, décembre 2006.

Délégation interministérielle à la ville, **Synthèse des rencontres nationales de la réussite éducative** du 29 juin 2006, 15 p.

## Actualité (suite)

### Forum Educasport

Du 15 au 17 mars 2007, 1000 acteurs du sport et de la citoyenneté sont invités à échanger leurs pratiques et leurs idées lors de la 4<sup>e</sup> édition du forum national Educasport, présentée par l'Agence pour l'éducation par le sport, en partenariat avec le MJSVA.

### Campagne de la LICRA

La ligue contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) a lancé en décembre 2006 en partenariat avec le PSG, une campagne de sensibilisation des jeunes contre le racisme intitulée «Pseudo-supporteur reste chez toi».

## Le RollerFootball : un nouveau sport au service de la citoyenneté

**La fédération Française de RollerFootball est une association qui développe une nouvelle activité sportive : le RollerFootball.**

C'est un sport collectif ouvert à tous, garçons et filles. Il se joue avec un ballon, les pieds chaussés de rollers. Deux équipes de cinq joueurs (dont un gardien) se rencontrent sur de petites surfaces (terrain de handball, gymnase, parking, cour, dalle urbaine). L'objectif est de marquer plus de buts que l'équipe adverse.

Les particularités de cette activité reposent sur l'absence d'arbitre de milieu du terrain. Le jeu repose sur l'auto arbitrage. Le joueur qui commet une faute se signale et rend la balle à l'équipe adverse. Dans le cas contraire, un réfèrent, extérieur au terrain, matérialise la faute ou la mauvaise interprétation du règlement (par un plot). Au bout de 3 fautes pour une même équipe, le réfèrent arrête le jeu, commente et explique les fautes de l'équipe, demande au capitaine de réunir son équipe pour désigner un joueur qui sera exclu pendant deux minutes et accorde un shootroller à l'équipe adverse.



## La construction des règles chez l'enfant : de l'hétéronomie à la coopération

**PIAGET distingue deux types extrêmes de rapports sociaux : les rapports de contrainte, source d'hétéronomie, dont le propre est d'imposer de l'extérieur à l'individu un système de règles à contenu obligatoire ; et le rapport de coopération, dont l'essence est de faire naître, à l'intérieur même des esprits, la conscience de normes idéales commandant à toutes règles. La grande différence entre la contrainte et la coopération, ou entre le respect unilatéral et respect mutuel, est que la première impose des croyances ou des règles toutes faites, à adopter en bloc, et que la seconde ne propose qu'une méthode de contrôle réciproque et de vérification dans le domaine intellectuel, de discussion et de justification dans le domaine moral.**

Dans les jeux de règles, les enfants d'avant six-sept ans environ, qui reçoivent les règles toutes faites de la part des aînés les considèrent comme "sacrées", intangibles et d'origine transcendante (les parents, le Bon Dieu, etc.) Passé cet âge, les enfants voient au contraire dans la règle un produit d'accord entre contemporains, et admettent qu'il y ait consensus, démocratiquement réglé.

D'autre part, un produit essentiel du respect mutuel et de la réciprocité est le sentiment de la justice souvent acquis aux dépens des parents (à l'occasion d'une injustice involontaire, etc.) Or, à sept ans déjà et de plus en plus ensuite la justice l'emporte sur l'obéissance et devient une norme centrale. Le mode de pensée des enfants jusqu'à environ 7 ans implique un système de règles hétéronomes, dans la mesure où il doit obéir aux personnes chargées de son éducation.

Lorsque l'enfant a entre 5 et 7 ans, on voit apparaître les jeux de règles. Cependant ils deviennent plus fréquents, mieux organisés, au cours de la période suivante, à partir de 7-8 et 11-12 ans. Les jeux de règles qui se transmettent d'enfant à enfant, augmentent d'importance avec le progrès social de l'enfant.

Les enfants en difficulté (par exemple dans certains quartiers dits "sensibles"), en raison d'un contexte difficile, et en manque de sollicitations adaptées, ne sont pas dans la co-opération, ce qui est à l'origine de leurs relations au système de normes juridiques et morales. L'éducation est un processus de socialisation qui comprend la construction de règles, significations et valeurs. La construction des règles intéresse plus particuliè-

Cette expérience a mis en évidence des résultats positifs tant dans le domaine scolaire que sportif. Le comportement des élèves participants a évolué dans les disciplines où l'enseignant s'est investi pour travailler à partir de ce support. L'implication de différents enseignants sur un même projet est ainsi porteur de sens pour les jeunes et source de motivation. Dans le jeu, les éducateurs ont constaté une diminution régulière et significative du nombre et du niveau des fautes au fur et à mesure de la pratique.

De tels effets supposent cependant dans ces projets transdisciplinaires la participation d'enseignants volontaires et d'esprit ouvert.

Contact : **Olivier BICHET**, chargé du développement  
Fédération française de RollerFootball  
14 passage d'enfer - 75014 Paris  
06 09 54 43 34  
[rollerfootball@free.fr](mailto:rollerfootball@free.fr)  
[www.rollerfootball.fr](http://www.rollerfootball.fr)

# La lettre du Pôle

n°8 - mars 2007

Actualité . . . . .	1
Entretien avec Michel VAUTROT . . . . .	2
UFOLEP : faire évoluer l'arbitrage . . . . .	3
Section sportive "arbitrage" à Marseille . . . . .	3
Section sportive "arbitrage" à Auxerre . . . . .	4
Arbitrage et réglementation . . . . .	5
Documentation / Actualité (suite) . . . . .	5
Le RollerFootball . . . . .	6
Expert : Béatrice CLAVEL, psychologue . . . . .	6



La Lettre du Pôle • Lettre trimestrielle gratuite éditée par le CREPS de Franche-Comté  
CIS - 3 avenue des Montboucons  
25000 BESANCON  
Tel : 03 81 50 39 09  
Courriel : [contact@sports-educ.org](mailto:contact@sports-educ.org)

Directeur de la publication : Vincent JACQUET  
Responsable du pôle : Marie-Andrée GAUTIER  
Chargée de mission : Myriame SAID MOHAMED  
Secrétaire documentaliste : Aurélie STUDER  
Conception graphique : Bermuda Studio  
Photos : D.R.  
Impression : Simon - Ornans  
ISSN : 17.71.80.58



**Béatrice CLAVEL**, Psychologue,  
Maître de conférence à l'université de Lyon



**SPORT ÉDUCATION INSERTION**  
PÔLE RESSOURCES NATIONAL

## Édito

Un sondage effectué par BUT à l'occasion des journées de l'arbitrage au mois d'octobre 2006 indiquait que 86% des interviewés ne souhaitaient ni devenir arbitre, ni arbitrer une rencontre, alors que 13% se laisseraient tenter par l'aventure. Si les sports collectifs sont plus particulièrement touchés par les problématiques liées à l'arbitrage (recrutement et formation, violences à leur encontre, ...), les sports individuels ne sont pas à l'abri de ces mêmes difficultés. L'actualité législative a été particulièrement riche au cours de l'année 2006. Elle a permis de mettre un coup de projecteur sur une fonction trop souvent ignorée voire malmenée et d'apporter des avancées très significatives. Si l'on met en avant des problèmes liés à l'arbitrage, on constate cependant que de très nombreuses initiatives sont prises pour inciter les jeunes à s'engager dans cette voie et fidéliser celles et ceux qui consacrent de leur temps, très fréquemment bénévolement, à cette tâche ô combien noble mais souvent ingrate. Les arbitres eux-mêmes ont parfois mené des actions symboliques pour attirer l'attention et amener une réelle prise en compte de leur action au sein du mouvement sportif. Le dossier de ce 1<sup>er</sup> numéro de l'année 2007, est l'occasion d'enrichir la lettre du pôle de deux nouvelles rubriques : l'interview d'une personnalité concernée par l'arbitrage et la contribution d'un expert universitaire.

Marie-Andrée GAUTIER

## Actualité

**Le permis à points pour lutter contre la violence dans le football**  
La ligue de Franche-Comté a instauré un système de permis à points qui permet au fair-play d'être un critère d'évolution d'une équipe. Ce dispositif semble faire son effet et se répand en Charente, en Basse-Normandie et en Bretagne.

**Théâtre, violence, racisme et sport**  
"Graine de supporters" est une pièce de théâtre interactive jouée par la compagnie "Le Trimaran" pour prévenir la violence et les comportements racistes dans le sport en apprenant le respect et la tolérance aux plus jeunes dans les collèges et les clubs sportifs.

**Institut Alain-Danet**  
L'Institut Alain-Danet a été créé dans le but de «défendre une certaine idée du sport et faire prendre conscience aux décideurs de la place essentielle que le sport peut et doit jouer sur les relations internationales» par le biais de bourses, de publications, etc.

**«La paix à travers le sport»**  
Tel serait le nom donné à une fondation implantée en Jordanie qui accueillerait 200 enfants provenant de pays en guerre. L'objectif est de favoriser l'échange des cultures par le biais du sport pour faire évoluer les mentalités vers un plus grand respect des différences.

**Le sport en Palestine**  
Abed ZAHDEH, vice président de la fédération palestinienne du sport pour tous s'efforce de favoriser la pratique sportive pour les enfants et les femmes afin de les sortir de leur quotidien l'espace de quelques heures.





**Michel VAUTROT a débuté dans l'arbitrage à l'âge de 17 ans. Arbitre international de football entre 1975 et 1991, il a occupé de nombreuses fonctions auprès des instances de l'arbitrage. Il n'hésite pas à faire partager ses expériences auprès des jeunes et acteurs du mouvement sportif.**

**PRN SEI : Comment êtes-vous devenu arbitre puis arbitre international ?**

**Michel Vautrot :** Par accident et pas par vocation. Jeune, il m'était interdit de faire du sport. À 14 ans, j'étais membre d'un club de supporters et je représentais ces derniers au comité directeur du Racing Club Franc-Comtois, club de foot professionnel de 2<sup>e</sup> division. J'entendais régulièrement que l'équipe gagnait grâce à nos qualités, et qu'elle perdait à cause des arbitres. C'est ce qui m'a décidé à devenir arbitre par défi à un dirigeant qui avait été vexé de ma remarque, puis à progresser sans le rechercher volontairement.

**Que diriez vous à un jeune qui hésiterait à se lancer dans l'arbitrage ?**

Je lui dirais que l'arbitrage est une formidable école de la vie et d'humilité, qui permet de vivre sa passion pour un sport, de participer à la vie du match même s'il n'a pas les capacités pour jouer au niveau souhaité. Que cela permet d'aller au delà de ses limites, et de prendre de l'assurance. Que c'est la possibilité de rendre la justice en une seconde, et que c'est rendre service au sport et aux sportifs, et enfin qu'il faut savoir forcer sa chance.

**Quelle doit être, selon vous la place de l'arbitre dans le club ?**

L'arbitre devrait avoir plus de place qu'il n'en a généralement aujourd'hui. On a parfois trop tendance à oublier que pour évoluer dans les différents championnats, il faut un certain nombre d'arbitres pour "sauver le club" (obligations statutaires d'arbitrage). S'ils n'étaient pas dévoués au club, il y aurait des sanctions financières puis sportives (rétrogradations ou non promotions). Les arbitres, comme tous les joueurs et autres membres doivent participer à la vie du club (manifestations, etc.) Ces derniers doivent faire davantage d'efforts pour les intégrer complètement à la vie du club et l'idéal serait qu'ils puissent organiser des réunions sur les lois du jeu.

**Quelles pourraient être les améliorations à apporter à la formation des arbitres ou quels sont les aspects de la formation à mettre en avant aujourd'hui ?** Il y a eu beaucoup de progrès réalisés dans la formation des arbitres ces dernières années à tous les niveaux avec une prise de conscience des responsables départementaux et régionaux. La formation porte sur le travail du physique, les règles de l'arbitrage, mais également les aspects psychologiques, la gestion des êtres humains, la prévention des conflits. Ces derniers points sont de plus en plus importants. Mais ils nécessitent l'intervention de professionnels, au delà des diri-

**Entretien avec Michel VAUTROT**

geants-arbitres formateurs bénévoles. L'utilisation de moyens comme la vidéo s'est aussi beaucoup développée. Elle entraîne des coûts financiers souvent importants qui ont pu être mobilisés grâce à des partenariats privés.

**Quels messages un arbitre qui a fait votre carrière pourrait il porter ?**

Ce n'est pas le "badge" qui donne l'autorité, il ne faut pas se retrancher derrière son statut, l'autorité naturelle et intuitive repose sur le fait que l'arbitre officie en complice et partenaire du jeu et des joueurs, et pas en dictateur. Pour être respecté, l'arbitre doit respecter tous les acteurs de son sport car il doit être une exemple. Et ce que je n'ai pas pu apprendre dans les livres, c'est l'arbitrage qui me l'a offert.

**Vous êtes plutôt défavorable à l'arbitrage vidéo dans le foot, pourquoi ?**

L'arbitrage doit rester humain car le sport est une activité humaine. Le robot ne remplacera jamais la sensibilité et la perception d'un homme ou d'une femme (il y a de plus en plus d'éléments féminins et c'est très positif)

**Pensez vous que l'arbitrage puisse être utilisé comme un outil d'éducation pour les jeunes ?**

Oui, il permet aux jeunes de voir qu'on leur confie des responsabilités. Il donne confiance à ceux qui doutent, et cela valorise une fonction ingrate mais très noble.

**Quelle est selon vous l'avancée la plus significative des mesures législatives et réglementaires récemment adoptées ?**

Deux aspects sont pour moi prioritaires. Le premier est la reconnaissance de la mission de service public, reconnaissance de l'État et appui pour la défense juridique de l'arbitre. Le deuxième concerne le volet financier pour les fédérations, qui a permis de régulariser une situation bâtarde par rapport aux indemnités versées (URSSAF, cotisations diverses, etc.) C'est un grand pas en avant qui a permis cette importante clarification attendue depuis longtemps.

**D'après un sondage réalisé par BUT à l'occasion des journées de l'arbitrage, 86% des sondés ne souhaitent pas devenir arbitre ou arbitrer un match. Selon vous pourquoi l'image de l'arbitre est elle si "écornée" et que peut on faire ?**

Durant une rencontre, les joueurs et les spectateurs savent tout, on a l'impression que les seules personnes (les trois arbitres) qui ont appris les règles ne les connaissent pas. Les débordements médiatiques ne donnent pas une bonne image de l'arbitrage, alors qu'on devrait avoir une énorme reconnaissance envers ceux qui ont le courage de venir à cette fonction. Il faut protéger moralement et physiquement les arbitres, ne pas s'en servir comme un kleenex qu'on jette après usage, pour fidéliser ceux qui sont là et donner l'envie à d'autres de les rejoindre

**Comment pourrait-on lutter contre la violence à l'encontre des arbitres dans les matchs des catégories régionales et inférieures ?**

Si j'avais des solutions, d'autres les auraient trouvées avant moi. Le pédagogue que je suis est pour l'éducation, mais malheureusement cela doit aussi passer par la répression. Dans le sport il ne peut pas y avoir d'impunité. Le sport ne peut pas régler tous les problèmes de la société mais cela ne veut pas dire qu'il faut être laxiste. Il ne s'agit pas d'éliminer des gens - on peut toujours avoir une 2<sup>e</sup> chance - mais quand on enfreint les règles il doit toujours y avoir une punition, sinon c'est la démission de l'autorité et la fin des valeurs du sport.

**Un dernier mot pour conclure cet entretien ?**

Le drame dans nos activités c'est que l'on parle toujours "des trains qui arrivent en retard alors que ceux qui arrivent à l'heure sont plus nombreux". Heureusement, il y a chez les dirigeants, entraîneurs et joueurs plus de gens merveilleux que de voyous, malheureusement on parle plus des seconds que des premiers. Enfin il ne peut pas y avoir de sport sans passion, mais quand la passion l'emporte sur la raison il y a danger.

## Actualité "Arbitrage"

**De nouvelles règles pour les arbitres**

Depuis le 1er janvier 2007, les arbitres sont affiliés au régime générale de la sécurité sociale, ils bénéficient d'une franchise annuelle pour le calcul des cotisations et des contributions.

**Les arbitres et la poste**

La Poste a signé un partenariat avec les fédérations françaises de quatre sports collectifs pour soutenir les actions menées dans le domaine de l'arbitrage et valoriser le corps arbitral dans son ensemble.

**Première femme arbitre**

Pour la première fois, une femme arbitrera une compétition internationale masculine de rugby : Sarah Corrigan, 26 ans.

## Documentation "Arbitrage"

LESAY, Jean-Damien.

**Arbitres sur le terrain des négociations.** In Libération, 25 décembre 2006.

**La maison d'arrêt de Valenciennes forme ses détenus à l'arbitrage.** In La lettre de l'économie du sport, n° 823, 22 décembre 2006, p.8.

**Une loi pour un statut.**

In l'Humanité, 10 octobre 2006.

LEPIDI, Pierre.

**Une loi va donner aux arbitres une mission de service public.** In Le Monde, n° 19193, 10 octobre 2006, p.20.

PLATAT, Stéphanie. **Un job trop stressant et risqué.** In Libération, 9 octobre 2006.

**L'arbitrage sportif en France.**

In la Lettre de l'économie du sport, n° 804, 7 juillet 2006, p. 2-3.

**UFOLEP : faire évoluer l'arbitrage**

L'Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique (UFOLEP) a été créée en 1928 au sein de la Ligue de l'enseignement. Fédération française multisports affinitaire, l'UFOLEP, en prônant "une autre idée du sport", a pour vocation de faire du sport un outil d'éducation pour tous.

Par son action elle favorise notamment : l'accès au sport pour tous par l'adaptation des pratiques au public, l'éducation citoyenne des sportifs par le respect des règles et le respect des autres.

À ce titre, l'UFOLEP développe, entre autres, des actions autour de l'arbitrage :

la pratique de l'auto arbitrage dans le futsal : La mise en œuvre de l'auto arbitrage a un double enjeu : responsabiliser les acteurs sur l'ensemble des tâches : joueurs, arbitres, officiels et développer plus de fair-play et de respect dans le jeu, elle permet également de pallier la pénurie d'arbitres.

Si l'arbitre ne disparaît pas complètement du terrain, les joueurs doivent, lorsqu'ils commettent une faute, s'arrêter et reconnaître leur faute. Les contestations verbales et gestuelles d'une décision arbitrale sont sanctionnées automatiquement par un carton jaune. Les entraîneurs et les dirigeants ont les mêmes obligations que les joueurs. Il est de leur devoir éducatif d'aider l'arbitre à faire respecter les règles, les lieux, l'organisation, etc. ainsi que le contrat moral signé par chaque joueur. Si ce n'est pas le cas, ils sont considérés comme "complices" des joueurs et donc sanctionnés.

la participation des joueurs à l'arbitrage dans le handball :

Lors des rassemblements nationaux de handball, l'implication des joueurs dans l'arbitrage est devenu obligatoire. Aux côtés des arbitres "officiels", les "joueurs arbitres" évoluent en doublette et en alternance.

Cette initiative permet de développer une vision différente du jeu et du rôle de l'arbitre, et d'accroître le respect des joueurs envers l'arbitre.

Parallèlement à la mise en place de cette organisation de l'arbitrage, l'UFOLEP a organisé un système de vote et de bonification des résultats sportifs visant à valoriser l'esprit sportif, prenant en compte le respect des règles, des joueurs, de l'arbitre.

la responsabilisation des jeunes dans le judo : Un des objectifs du championnat national judo "enfants" (catégorie 11/12 ans) est de développer la responsabilisation et l'autonomie de l'enfant à travers son activité sportive.

Ainsi, des jeunes combattants se verront-ils confier des rôles d'arbitres ou de commissaires

sportifs, sous la tutelle de formateurs. Ils auront eu au préalable, au sein des clubs ou comités, une initiation à ces fonctions.

Enfin, l'arbitrage sera simplifié pour le rendre, d'une part, plus facilement compréhensible et appropriable par le jeune public, et d'autre part, plus axé sur le fond que sur la forme. Le principe de "petite" (koka), "moyenne" (yuko) et "grande" (ippon) projection est adopté. Les pénalités pourront être données, elles seront expliquées mais pas comptabilisées. Les formateurs peuvent à tout moment arrêter le combat pour expliquer, corriger, etc.

Ces initiatives, mises en place à plus ou moins grande échelle sur le territoire, participent à la valorisation de l'image de l'arbitrage, en s'appuyant sur des valeurs éducatives fortes du sport telles que le respect, la solidarité et la coopération.

Contact :

**Pierre CHEVALIER** - DTN Adjoint UFOLEP

3 rue Récamier

75341 PARIS cédex 07

Tel : 01.43.58.97.71

Fax : 01.43.58.97.74

Courriel : pchevalier@laligue.org



*La section sportive "arbitrage" du lycée professionnel René Caillé : "L'homme en noir" est synonyme d'espoir pour des jeunes en manque de repères.*

**Préparant aux métiers du bâtiment, le lycée professionnel René Caillé n'avait au départ pas grand chose à voir avec le sport et encore moins avec l'arbitrage. Et pourtant, fort de son implantation en plein cœur des quartiers Est de Marseille, ville où le football est roi, Christian NAUCELLE, professeur d'EPS et responsable de la section sportive, a su utiliser les valeurs de l'arbitrage avec comme objectif : donner un cadre à une jeunesse désorientée. Explications.**

**Comment vous est venue l'idée de créer cette structure ?**

Au départ, dans le cadre de l'UNSS (école ouverte), il s'agissait d'accueillir des élèves au sein de l'établissement pendant les vacances scolaires pour les préparer au diplôme fédéral d'arbitre de football. Ils étaient de plus en plus nombreux. J'ai alors décidé de créer la section sportive arbitrage qui accueille aujourd'hui quinze élèves qui bénéficient, à raison de 2h par semaine, d'une formation pratique et théorique répondant aux exigences de l'examen final.

**Pourquoi avez-vous choisi de développer l'arbitrage ?**

Je suis un ancien joueur de football et je suis dirigeant de club. J'ai toujours insisté à travers mes "différentes casquettes" sur le respect des règles et le respect des autres. Je véhicule des messages en tant que professeur d'EPS et je crois aux valeurs éducatives du sport, surtout dans des milieux où les jeunes sont en perte de repères. Pour moi la règle sportive et les règles de vie sont étroitement liées, et je suis convaincu que les jeunes peuvent faire le parallèle entre les deux.

**Quels étaient vos objectifs par rapport à ces jeunes pour qui la règle n'existe pas ?**

Je souhaitais dans un premier temps qu'ils passent d'un mode de consommateurs à un mode d'acteurs assumant des responsabilités. Puis, qu'ils intègrent le fait que connaître la règle et la faire respecter, est un véritable engagement qui va au delà du sport. Au départ, ils étaient critiqués, insultés, certains étaient prêts à abandonner. Petit à petit, ils ont mesuré les difficultés d'être arbitre, mais surtout, cela les a transformés. En subissant ce qu'ils faisaient subir à d'autres par des comportements d'incivilités, aussi bien sur les terrains de sport qu'à l'école ou encore dans la rue, ils ont réellement intégré ce que le mot "respect" veut dire. Certains élèves, réfractaires au règlement interne de l'établissement ou à toute forme d'autorité sont devenus attentifs en classe, assidus, les professeurs ont vraiment constaté un changement. Le fait de leur donner des responsabilités, mais surtout qu'il comprennent l'utilité de la règle y est pour beaucoup.

**Avez-vous rencontré des difficultés pour la mise en place de la section sportive ?**

Monter le dossier a été une rude épreuve, j'ai eu le sentiment de ne pas être pris au sérieux. Heureusement, j'ai bénéficié d'un fort soutien du proviseur du lycée ainsi que de l'UNSS régionale. Le Conseil Régional a, pour sa part, financé toute la logistique (livres d'arbitrage, équipements vestimentaires, déplacements des jeunes...) Sans ce partenariat local, nous aurions réellement eu de grosses difficultés de fonctionnement. Je travaille également en étroite collaboration avec Monsieur SANTIGLI, président de la commission des arbitres du district de Provence afin qu'un lien existe entre le lycée, l'UNSS et le système fédéral à travers les clubs de foot de la région en quête d'arbitres diplômés.

**Quel bilan tirez vous de votre initiative ?**

Je regrette que, contrairement à l'an passé, nous n'ayions pas de fille dans la section. Or, elles sont de plus en plus nombreuses à pratiquer ce sport. Peut être que nous avons des efforts à faire pour rendre la section encore plus accessible mais nous sommes dans un lycée du bâtiment ou les filles ne sont pas majoritaires. Je suis tout de même très fier de pouvoir, grâce au football, redonner un sens au mot "valeur" dans notre société. Et surtout très heureux d'avoir réellement apporté quelque chose à ces jeunes qui étaient dans des situations très dures. Ils parlent tout le "langage de la rue", ont du mal parfois à s'exprimer à l'oral ou à écrire un texte d'une page en "bon français". Pour devenir arbitre, ils sont obligés de comprendre le règlement, de comprendre le français, de répondre au questionnaire, de savoir faire un rapport. Ils ont appris beaucoup au niveau du vocabulaire, ils deviennent des citoyens à travers une activité qui leur parle et ça, c'est la plus belle des reconnaissances.

**Les perspectives ?**

Je souhaite qu'une convention soit signée entre le lycée et le district pour que la section sportive se pérennise. Les élèves s'investissent réellement et j'aimerais qu'ils puissent recevoir en retour. J'ai réussi à les amener voir un match de l'Olympique de Marseille : ils avaient du rêve plein les yeux, mais j'aimerais surtout que l'arbitrage puisse devenir une vocation pour certains d'entre eux, et qu'ils se fassent une place dans la société, synonyme de réussite sociale... Tout cela nécessite de structurer le projet dans le temps et fédérer le monde du football autour de cette initiative.

Contact : **Christian NAUCELLE** Lycée professionnel René Caillé 173 Bd. de Saint-Loup - 13011 MARSEILLE tel : 04 91 18 10 06 fax : 04 91 18 10 14 <http://perso.wanadoo.fr/lyceecaillie13>

*La section sportive "arbitrage" d'Auxerre :*

*un parl sur les jeunes arbitres Rattachée à la section sportive du club professionnel de football d'Auxerre, la section sportive arbitrage, après 4 mois d'existence peut déjà évoquer un fonctionnement plutôt prometteur. Retour sur ce projet innovant impulsé par la fédération française de football.*

Souvenons-nous, Aimé JACQUET, la coupe du Monde, juillet 98, le football est roi, l'équipe de France est couronnée, la population exulte de joie... Ce dernier, accompagné de François BLACQUART et de J-Pierre MORLANS, a mené une réflexion de fond sur l'arbitrage en étroite collaboration avec Marc BATA (ancien arbitre international) et d'autres membres de la Direction Nationale de l'Arbitrage.

L'objectif principal était d'intégrer des jeunes arbitres dans une structure sportive existante adossée à un club professionnel. Fortes de leurs 30 années d'existence, ces sections sportives comme celle du club de l'A.J. Auxerre, sont considérées comme pouvant parfaitement accueillir une "structure annexe" vouée à la formation des jeunes arbitres.

Mais au delà de la seule préoccupation de la formation technique des "hommes en noir", l'idée est que ces derniers puissent côtoyer les joueurs de haut niveau afin que chacun puisse apprendre de l'autre . L'arbitre a toujours vécu dans un monde "à part", "cloisonné" et plein d'a priori où les récentes affaires de corruption ou de parti pris n'ont fait que noircir un tableau déjà sombre. La communication entre les amoureux du ballon rond, n'existe bien souvent qu'à travers la sanction mise par un arbitre à un joueur, un entraîneur voire un dirigeant. La connaissance de l'autre, afin que le respect et la maîtrise de soi prennent le pas sur les incivilités et la violence et que le jeu retrouve toute sa place, est aussi l'un des objectifs de la création de cette section .

Les jeunes arbitres pourront rapidement intégrer le fait que leurs missions vont au delà de la simple application du code de l'arbitrage. Les rapports humains prennent une autre dimension, les versants éducatif et préventif ont droit de cité et l'apparition de la nouvelle loi sur le statut de l'arbitre met en avant la notion de service public. Ce qui renforce sa protection, mais qui fait aussi de lui un garant de la transmission des valeurs de l'Etat et des valeurs du sport. Quant aux joueurs, s'approprier le jeu en s'appropriant les règles, se concentrer sur ses performances tout en étant au contact permanent de ceux qui sont chargés de "tenir le sifflet" peut contribuer à changer cette vision négative du corps arbitral.

Tous scolarisés au lycée FOURIER à Auxerre, les six jeunes arbitres recrutés au niveau national et sur concours (dossier scolaire, épreuves physi-

ques, entretiens, écrit, visite médicale) sont entrés en seconde générale ou en 1<sup>re</sup>. Ils bénéficient au même titre que les jeunes sportifs, d'emplois du temps aménagés qui leur permettent de concilier études et arbitrage.

Bernard TURPIN, professeur d'EPS, Brevet d'état 2<sup>e</sup> degré, formateur et préparateur physique assure la direction de la section, assisté d'Attila FARKAS, ancien pensionnaire de la section et, depuis 2000, de Clément TURPIN, conseiller technique régional en arbitrage qui assure la formation théorique et pratique des jeunes arbitres sur un total de 8 heures par semaine. Le financement de la structure et les rémunérations des intervenants sont totalement pris en charge par la fédération. La ville d'Auxerre ainsi que le club de l'A.J. Auxerre mettent leurs installations à disposition pour les séances d'entraînement de la section sportive.

Bouleverser les habitudes est la première difficulté qu'il a fallu relever. Ces jeunes arbitres ne faisaient pas le lien entre préparation physique et arbitrage. Or, l'intensité du jeu est particulièrement sollicitante au niveau physiologique ; c'est pourquoi ils bénéficient de 6h d'entraînement par semaine pour améliorer leurs capacités physiques. La notion de dynamique de groupe fut aussi difficile à instaurer, l'arbitre ayant pour habitude de fonctionner seul. À présent, il est nécessaire qu'ils intègrent le fait que le statut d'arbitre ne les rend pas intouchables. Ils font respecter les règles du jeu avec enthousiasme et rigueur mais doivent, eux aussi, se plier à certaines règles de fonctionnement. Cette structure est un véritable pari sur la formation des arbitres et sur les liens à reconstruire au sein même de la famille du football.

Contact :

**Bernard TURPIN**

Responsable de la section sportive arbitrage du lycée Joseph FOURIER

10-16 avenue Raymond Poincaré - BP 26

89010 AUXERRE

Tél. 03 86 51 56 00

03 86 72 53 10

Courriel : [ajaxerreform@wanadoo.fr](mailto:ajaxerreform@wanadoo.fr)

